

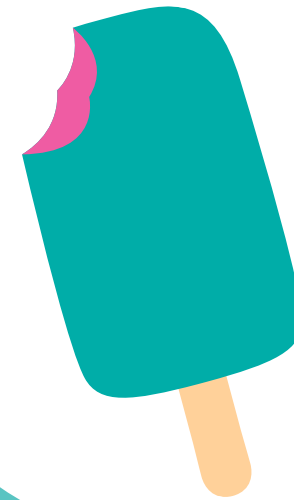


PRÉPAREZ VOS VACANCES  
ET CHOISISSEZ VOTRE SÉJOUR SUR  
[VACAF.ORG](https://vacaf.org)

2022

HELLO  
# VACAF

AIDE AUX VACANCES FAMILIALES



DES VACANCES POUR TOUS  
[VACAF.ORG](https://vacaf.org)

© Caf du Nord / Service Communication / 28.01.2022 / ©Adobe Stock



# AIDE AUX VACANCES FAMILIALES

Partir en vacances, c'est s'offrir un temps précieux de partage et de découverte en famille. Un coup de pouce pour réussir votre projet de vacances ? Vacaf vous propose une Aide aux Vacances Familiales (AVF).

VOUS N'AVEZ **AUCUNE DÉMARCHÉ** À RÉALISER POUR BÉNÉFICIER DE L'AIDE AUX VACANCES FAMILIALES. VOTRE CAF VOUS ENVOIE MI-FÉVRIER UN SMS PUIS UN MAIL VOUS PRÉCISANT LA DURÉE, LE TAUX DE L'AIDE, LE PLAFOND...

## COMMENT RÉSERVER MON SÉJOUR ?

Choisissez la formule adaptée à votre famille sur [vacaf.org](http://vacaf.org)



**RÉSERVEZ AU PLUS VITE POUR PROFITER DE L'AVF**  
Le budget de votre Caf est limité.

## COMMENT EST CALCULÉE MON AIDE ?

Votre aide est calculée uniquement sur le coût de l'hébergement (location du logement ou de l'emplacement, la restauration dans le cas d'un forfait pension complète ou demi-pension et frais éventuels de dossier).

QUOTIENT FAMILIAL	PARTICIPATION CAF *	AIDE MAXIMALE	
		1 À 2 ENFANTS	3 ENFANTS ET PLUS
0 à 369 euros	75 %	800 euros	850 euros
370 à 499 euros	70 %	750 euros	800 euros
500 à 700 euros	50 %	500 euros	550 euros
Inférieur ou égal à 700 euros pour les familles ayant un ou des enfants bénéficiaire(s) de l'Aeesh.		75 %	850 euros

\* Pourcentage du coût du séjour

Exemple de calcul

900 € - 630 € = 270 €

Location - Aide 70 % Vacaf = À votre charge

## LES CONDITIONS

- ✓ La présence d'**au moins un adulte et un enfant ayant-droit** est obligatoire pendant le séjour.
- ✓ Les enfants de 3 à 16 ans sont soumis à l'**obligation scolaire**. VACAF refusera donc la prise en charge de la totalité du séjour hors période de vacances scolaires.
- ✓ La durée du séjour est de **7 nuitées minimum et 14 nuitées maximum**, une seule fois dans l'année.
- ✓ Si vous avez bénéficié de l'**AVF en 2019, 2020 et 2021**, vous ne pouvez pas en bénéficier en 2022.